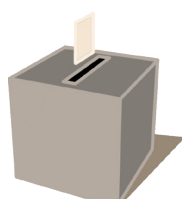




SYNDICAT NATIONAL
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



ÉLECTIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
LA CAISSE NATIONALE
DE RETRAITE DES AGENTS
DES COLLECTIVITÉS
LOCALES



ELECTIONS
CNCRACL
2021

Du 1^{er} au
15 mars
2021

POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DE L'ACTIVITÉ DE LA CNCRACL

I - ELECTIONS DU 1^{ER} AU 15 MARS 2021 CONSEIL D'ADMINISTRATION - CNCRACL

Le renouvellement du Conseil d'Administration de la CNCRACL est une élection unique au service de la démocratie sociale. Ce sont 2,2 millions d'actifs, 1,4 millions de retraités et près de 37 500 employeurs des Fonctions Publiques Hospitalière et Territoriale qui seront appelés à voter afin de renouveler le Conseil d'Administration de la CNCRACL. A l'issue de ce scrutin, 16 membres titulaires seront élus au sein de l'organe délibérant de la Caisse de retraite, 8 pour les employeurs, 6 pour les actifs et 2 pour les retraités, représentant X adhérents.

Notre Syndicat, en partenariat avec l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) et l'Association des Techniciens Territoriaux de France (ATTF) présente une liste d'Union pour représenter nos collègues dans le collège des retraités. Elle est composée à parité de directeurs généraux, ingénieurs et techniciens aujourd'hui retraités et toujours attachés à la Fonction Publique Territoriale, à son statut et aux valeurs qui nous unissent au-delà des grades et des filières. Ainsi, nos trois organisations représentant 9500 adhérents de la Fonction Publique Territoriale, et

dont les préoccupations sont identiques et partagées par tous les fonctionnaires, souhaitent donner plus de force aux propositions qu'elles formulent régulièrement pour améliorer la situation des retraités et des futurs retraités.

Ce partenariat, rassemblé dans un esprit indépendant, pluraliste et paritaire, représente la diversité des territoires, pour une cause commune qui est la prise en compte de la spécificité de la Fonction Publique Territoriale et de l'activité de la CNCRACL.

À L'ISSUE DU SCRUTIN
16 MEMBRES
TITULAIRES
SERONT ÉLUS AU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE LA CNCRACL

Pour mener à bien ce défi, le Syndicat a besoin de toutes les forces vives de ses adhérents qu'ils soient actifs ou retraités. Vous pouvez tous contacter les collaborateurs que vous avez eus et qui sont maintenant à la retraite, pour les inciter à voter. Vous pouvez tous contacter d'anciens collègues qui se sont éloignés du Syndicat pour les encourager à nous soutenir en leur rappelant l'action du Syndicat depuis des années en leur faveur.

II – LE SYNDICAT A TOUJOURS AGI

La situation des retraités et l'évolution du dossier des retraites ont toujours fait l'objet d'une attention particulière et d'un fort engagement du Syndicat. Dans les années 1990, nous avons mené des actions pour régler la situation des collègues n'ayant pas pu bénéficier des accords Duraffour du 28/12/1994 et qui ont eu leur retraite calculée sur leur grade et non sur l'indice de l'emploi fonctionnel.

Dans les années 2000, nous avons accompagné tous ceux qui voulaient voir leur situation révisée au regard de l'arrêt GRIESMAR de la CJE du 29/11/2001 et du Conseil d'Etat, en date du 29/07/2002, qui reconnaissent aux hommes la possibilité de bénéficier de la bonification pour enfant au même titre que les femmes.

Dans les années 2010, nous avons soulevé et permis le règlement de la situation des agents en congé spécial qui suite au rallongement de la durée d'activité décidé en 2010, ne pouvaient plus prendre leur retraite à la fin du congé spécial, limité à une durée de cinq ans, car ils n'avaient pas atteint l'âge nécessaire pour faire valoir leur droit à pension. Les agents concernés ont vu leur situation régularisée par le décret n° 2011-2024 du 29 décembre 2011.

En 2014, nous avons fait porter par des parlementaires l'amendement qui a conduit au décret du 08/01/2015 et permis le rachat des années d'études supérieures à tarif préférentiel.

Le Syndicat a toujours accordé à ses adhérents un accompagnement individuel pour leur apporter une réponse à toute question qu'il pourrait se poser sur leur droit à pension.

Ce travail est le fruit d'une riche collaboration avec les services de la CNRACL.

Il a toujours agi pour maintenir un lien entre actifs et retraités.

Dans certains départements, lors de leur prise de poste, des collègues peuvent bénéficier des conseils d'un retraité expérimenté et connaissant bien le contexte local.

Lors de procédures de fin de détachement, des retraités apportent également leur expérience, leur connaissance des élus aux collègues en difficulté.

Ils ont été les pilotes

Toutes ces actions ont été pilotées par des collègues responsables dont il convient de se rappeler :

† - Paul MAURIN,
† - Robert BÉRAT,
- Pierre MÉTAIS,
† - Pierre MOUNICQ,
† - Bernard DUFRÈNE.

Ils ont toujours été particulièrement vigilants et attentifs à saisir toute opportunité pour défendre et améliorer la situation des Directeurs Généraux de Services au regard de leur régime de retraite.

III – NOS ENGAGEMENTS

DANS UNE PÉRIODE OÙ LA RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ, LA LISTE D'UNION PRÉSENTÉE PAR LE SNDGCT, L'AITF ET L'ATTF, VEUT RENFORCER LA LÉGITIMITÉ ET LA VISIBILITÉ DES PROPOSITIONS FORMULÉES RÉGULIÈREMENT PAR LES TROIS ORGANISATIONS-PARTENAIRES POUR OPTIMISER LA SITUATION DES RETRAITÉS.

Ces propositions partagées par tous les fonctionnaires quels que soient leur filière ou leur grade, s'appuient sur : **la volonté de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires retraités.**

Elles tiennent compte, dans toutes les décisions, de la spécificité de la Fonction Publique et portent essentiellement sur :

• **notre attachement à un système de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle,**

• **notre attention constante à l'évolution de la situation des retraités d'aujourd'hui et de demain.**

Élus au CA de la CNRACL, nous aurons plus de légitimité pour exposer dans les négociations, la spécificité de notre situation impactée par la diversité de nos employeurs et donc du déroulement de nos carrières et de nos régimes indemnitaires.

Nous pourrions ainsi solliciter avec

PLUS DE **FORCE** :

• LA PRISE EN COMPTE DU R.I. DANS LE CALCUL DE L'ASSIETTE DES PENSIONS.

La mise en place d'un système universel par répartition ne peut s'entendre qu'à la condition où les primes et indemnités soient prises en compte intégralement et sans plafonnement conformément à ce qui est annoncé. En effet, le Régime Indemnitare s'avère de plus en plus important dans la rémunération des agents publics, entraînant de ce fait, une minoration substantielle et progressive des pensions de retraite. Dans un souci d'équité, Il pourrait également être proposé de rendre obligatoire le principe de l'établissement d'un RIFSEEP avec un système de plancher/plafond, laissé à la négociation locale, en vue de permettre aux collègues de petites collectivités de bénéficier d'un R.I. intéressant.

• L'ÉLARGISSEMENT DES POSSIBILITÉS DE RACHAT À TARIF PRÉFÉRENTIEL DES ANNÉES D'ÉTUDES OBTENUES LORS DE LA DERNIÈRE RÉFORME.

En raison de l'allongement de la durée de carrière, la précédente réforme a instauré la possibilité de rachat de quatre trimestres d'études préférentiel dans les 10 ans suivant l'obtention du diplôme sanctionnant la fin des études. Compte tenu de la diversification des parcours et carrières multiples, le Syndicat demande la suppression de cette condition de délai (10 ans), ainsi que l'étude de l'intégration des années d'études dans le calcul des points pour l'avenir.

• LA RÉFORME DES GRILLES INDICIAIRES POUR TENIR COMPTE DE L'ALLONGEMENT DES CARRIÈRES ET LA CRÉATION DE NOUVEAUX ÉCHELONS ET INDICES CORRESPONDANTS.

Il est difficile d'accepter d'être pendant de nombreuses années sur l'indice terminal de son grade à la fois pour des raisons liées au montant des pensions, mais aussi pour des raisons évidentes de motivation au travail. Les enjeux sont importants tout d'abord pour les actifs.

• LA PRÉSERVATION DES DROITS, ET DES DROITS FAMILIAUX ET DES PENSIONS DE REVERSIONS DANS LE CADRE DE LEUR UNIFICATION AVEC CEUX DES SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ.

Les salariés du privé bénéficient d'un taux de réversion supérieur à celui des agents du public. Cependant, la pension du régime de base du privé est conditionnée à un plafond de ressources du conjoint survivant ce qui n'est pas le cas dans le public. La mise en place d'un plafonnement pourrait induire des pertes considérables, et toucherait les femmes dont les pensions sont déjà inférieures à celles des hommes.

En outre, le versement de la pension de réversion pour les agents publics est versé dès le décès, ce qui n'est pas le cas dans le privé.

Aussi, le versement de la pension à la date du décès doit être maintenu.

Élus de la CNRACL

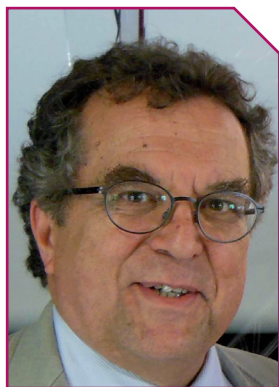
Élus au CA de la CNRACL, nous serons plus légitimes à solliciter des éclaircissements et des simulations sur de nombreux points sur lesquels le projet n'apporte pas de réponse, en particulier sur la situation des fonctionnaires momentanément privés d'emplois, sur le système d'une retraite complémentaire obligatoire pour les fonctionnaires sur la fin de la catégorie active et sur les carrières longues.

Élus au CA de la CNRACL, nous nous engageons à agir pour faire en sorte que les services assurés aujourd'hui par la caisse ne soient pas altérés par la création d'une caisse unique. En particulier lors du changement de système annoncé, nous serons attentifs d'une part à ce que les transpositions de la situation de chaque affilié se fassent sans pénaliser les agents concernés et d'autre part à ce que la CNRACL puisse mobiliser tous les moyens nécessaires à ce travail qui sera très important.

Élus au CA de la CNRACL, nous veillerons au bon usage des excédents encore disponibles ET sur le devenir de la CNRACL dans le cadre de la mise en place du régime unique.

Les candidats pour vous représenter

au sein du Conseil d'Administration de la CNCRACL



Jean-Marie MARCO
SNDGCT



Jean-Pierre SCHANG
AITF



Maryvonne LAVERGNE
ATTF



Anne FENNERICH
SNDGCT



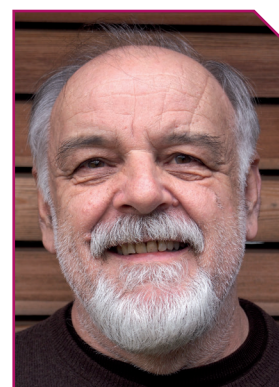
Nicole MAIRE
AITF



Jean-Pierre CHEMINEAU
ATTF



Anne JAILLER
SNDGCT



Claude MAINPIN
AITF

Les 1^{er} et 15 mars 2021

Élisez vos représentants à la CNCRACL



Faites entendre
votre voix
Votez SNDGCT !